



Commune de Villeneuve-Lès-Béziers Transports scolaires de Septembre 2018 à Juin 2019

Justificatifs à produire :

- 1 relevé d'identité bancaire
- Les justificatifs de paiement du ticket modérateur pour les 3 trimestres (obligatoire)

Le versement de la participation communale sera effectué par virement bancaire ou postal, sur présentation des justificatifs de paiement.

Les documents doivent être remis à l'accueil de la Mairie, accompagnés du coupon ci-dessous dûment rempli et signé, avant le 15 octobre 2019

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Domicile de l'enfant :

.....
.....
.....

Etablissement fréquenté :

Classe :

Montant du ticket modérateur **TRIMESTRIEL** :

Signature :

